



EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-huit Février à 14h30, le comité syndical du PETR du Grand Beauvaisis, légalement convoqué, s'est réuni à la MSIH, 25, rue Maurice 60000 Beauvais. La Présidente ne pouvant présenter et voter le Compte Administratif, l'Assemblée délibérante nomme Mr Robert CHRISTIAENS, doyen de l'assemblée, pour présider la séance lors de l'adoption du Compte administratif 2019.

Mme SABBAGH, présidente du PETR quitte la séance durant l'approbation du compte administratif.

Etaient présents :

Représentant la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Monsieur DEVILLERS Dominique, Monsieur BOURLEAU Aymeric, Monsieur CHRISTIAENS Robert, Monsieur DUFOUR Jean-François, Monsieur MICHELINO Pierre

Représentant la Communauté de communes de la Picardie Verte

Monsieur VERBEKE Pascal, Monsieur DEVAMBEZ Gérard

Représentant la Communauté de communes de l'Oise Picarde

Monsieur COTEL Jacques, Monsieur VASSELLE Alain, Monsieur PYPE Denis

Représentant la Communauté de communes du Pays de Bray

Monsieur LEVASSEUR Alain, Madame BORGGOO Martine, Monsieur BATOT Patrick

Pouvoir :

Monsieur PIA Franck a donné pouvoir à Monsieur MICHELINO Pierre

Monsieur CAUWEL Jean a donné pouvoir à Monsieur VASSELLE Alain

Monsieur HEDIN Gérard a donné pouvoir à Monsieur PYPE Denis

Excusés :

Madame CAYEUX Caroline, Monsieur HEDIN Gérard, Monsieur LOCQUET Charles, Monsieur DORIDAM Jacques, Monsieur TRIBOUT Éric, Monsieur BRACQUART Jean-Luc, Monsieur PERIMONY Patrick, Monsieur GILLES Thierry, Monsieur BAUDART Roger, Madame CORDIER Nicole, Monsieur TOMBOIS Patrice, Madame LEJEUNE Béatrice, Monsieur DOR Jean Louis, Monsieur PIA Franck, Monsieur DURAND Dominique, Monsieur VAN VYNCKT, Monsieur PLEE Gérard, Monsieur DUDA Jean-Michel, Monsieur LEFEVRE Laurent, Monsieur GAMBLIN Frédéric, Monsieur NARZIS Grégory, Monsieur DUTHOIT André, Monsieur BOUCHART Lionel

M. BOURLEAU Aymeric a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de délégués syndicaux présents avec voix :	13
Nombre de votants :	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Délibération N°2020.02

ADMINISTRATIF – PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la délibération N°2020-02 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2019 ;

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Le Président de l'Assemblée délibérante présente les documents du Compte Administratif :

- Résultats du CA de l'exercice 2019 qui s'établit
- Rapport du CA
- Maquette du CA

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	0,00	Résultat reporté N-1	0,00
Dépenses de l'exercice	124903,19	Recettes de l'exercice	126812,81
Total :	124903,19	Total :	126812,81

Résultat de la section de fonctionnement (A)	+1 909,62
-----------------------------------------------------	------------------

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	0,00	Solde d'exécution N-1	0,00
Dépenses de l'exercice	0,00	Recettes de l'exercice	0,00
Total :	0,00	Total :	0,00

Résultat de la section d'investissement (B)	+0,00
----------------------------------------------------	--------------

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2019 de (A + B) : +1 909,62

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : +0,00

Le résultat cumulé au 31/12/2019 est de : +1 909,62
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

Le Président propose que l'excédent de fonctionnement fasse l'objet d'un report à nouveau sur l'exercice 2020 en compte 002.

Au regard de ces éléments, il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir :

- **APPROUVER** le compte administratif pour l'exercice 2019 du budget principal et les annexes
- **DECLARER** que l'excédent net de clôture de l'exercice 2019 est de 1 909,62 €

Après en avoir Délibéré, le comité Syndical approuve à l'unanimité le rapport ci-dessus.